

Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs

Flash spécial Saint-Hilaire Foissac - 08/12/2018

Bonjour à toutes et à tous,

Concernant le projet éolien proposé par la société VALECO sur la Commune de Saint-Hilaire Foissac, nous venons d'apprendre que **le maire a fait état lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2018, de la non viabilité du projet faute d'un gisement de vent suffisant** ; une information fournie par le chargé d'affaires de VALECO.

La non viabilité du projet, n'a rien de surprenant car la Corrèze est classée en zone faiblement ventée par Météo France. Un classement qui n'a pas empêché l'émergence de nombreux projets autorisés par des conseils municipaux, séduits par les discours alléchants des promoteurs. Malheureusement, si les beaux discours séduisent, ils ne remplacent pas le vent et nous avons pu vérifier que les productions annoncées étaient systématiquement très surestimées, après recalculs effectués par un expert indépendant, sur les projets de : Saint-Pardoux La Croisille, Saint-Priest de Gimel et Saint-Paul – Champagnac la Prune.

Rappelons que, ce projet, qui a commencé en 2014, portait sur 8 à 10 éoliennes de 180 mètres de hauteur. Le conseil municipal a délibéré favorablement à une étude de faisabilité le 30 mai 2014. Dès le 11 septembre 2014, lendemain d'une réunion avec les propriétaires fonciers, des promesses de bail emphytéotiques ont été signées, dont certaines en blanc. A la suite du mécontentement de plusieurs élus, et après analyse approfondie des réponses fournies par le promoteur aux élus sur l'avancement du projet, un nouveau vote est intervenu sur le projet lors du conseil municipal du 10 novembre 2017 qui a donné un résultat majoritairement contre le projet. Malgré tout, les études se sont poursuivies.

Au cours des 4 années écoulées, ce projet a été mené en l'absence de concertation avec les riverains impactés et sans aucun débat avec la population des autres communes concernées.

Les caractéristiques locales de vent étant bien connues par le promoteur éolien, avant même le lancement du projet (cf. données de Météo France), nous considérons que l'opposition de terrain a joué un rôle important dans ce retournement de situation.

Enfin, VALECO porte deux autres projets de parcs éoliens industriels en Corrèze : celui de Péret-Bel-Air et Davignac dont l'autorisation obtenue le 4 janvier 2018 fait l'objet d'un recours et celui de Sarran.

Face à la multiplication des projets de parcs éoliens industriels en Corrèze, restons vigilants et mobilisés.

Bien cordialement,
Les membres du bureau de l'association,



Agir pour le Plateau des Etangs - Coudert - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général
<https://www.eolien-en-corrèze.fr/> - agirpourleplateaudesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51